



COMPTE-RENDU DU CHSCT DU 17 JUILLET 2020

SOLIDAIRES a présenté une déclaration liminaire.

FO a aussi présenté une déclaration liminaire dont vous trouverez copie ci-jointe.

Les représentants FO ont également interpellé le Directeur du CHSCT sur les modalités de la réunion, puisque les conditions sanitaires ne sont absolument pas respectées avec 21 participants dans une salle pouvant contenir 10 personnes au maximum !!!!! A l'avenir, il sera considéré que l'instance n'est pas valablement convoquée.

I) Examen du devis dans le cadre de l'enquête menée par le CHS-CT (pour avis)

Lors du CHS-CT du 8 juin 2020, il a été décidé la mise en place d'une délégation d'enquête concernant le site de SAINT-LOUIS. Celle-ci a décidé de faire appel à un prestataire extérieur. Après étude des propositions de devis émanant de 3 cabinets d'expertise différents, la délégation d'enquête a décidé de retenir la proposition du cabinet ALIAVOX. Le CHSCT a voté à l'unanimité la validation de ce cabinet.

Comme cela avait été évoqué, il a par ailleurs été demandé la mise en place rapide d'une aide psychologique pour les agents du site de SAINT-LOUIS qui le souhaiteraient.

II) Point de situation budgétaires 2020 : examen des propositions de dépenses (pour avis)

A) Formations

Un point concernant les formations a été effectué. En effet, plusieurs formations du premier semestre 2020 ont été reportées ou annulées en raison de la crise sanitaire.

Les représentants des administrations se sont notamment interrogés sur les conditions sanitaires de certaines formations prévues au cours du second semestre tant pour l'intérêt des formations que pour leur réalisation.

Pour FO, rejoint par les autres OS, il n'appartient pas au CHSCT de présumer quoi que ce soit, l'instance fait appel à des prestataires responsables, il appartient à ces derniers de s'assurer du respect des gestes barrières et à défaut d'annuler leurs prestations.

Nous avons donc suggéré que la secrétaire contacte l'ensemble des prestataires afin de savoir :

- lesquels sont en mesure de maintenir les prestations initialement prévues d'ici la fin de l'année ;
- si, parmi les formations annulées, il existe des possibilités pour les « rattraper » selon les disponibilités des prestataires. Nos collègues disposeront ainsi des formations jugées utiles/importantes pour cette année et nos administrations participeraient à soutenir les activités des professionnels partenaires.

Cela étant accepté, un point sera fait au cours du prochain CHSCT.

B) Dépenses

Le CHS-CT a décidé de provisionner un montant de 10 000 € pour le site de SAINT-LOUIS suite à l'enquête effectuée par ALIAVOX afin de disposer de moyens pour d'éventuels suites/à-côté de l'enquête.

Le CHS-CT a également décidé de réserver un montant global de 5 000 € pour le matériel EPI (gants, gel hydroalcoolique, masques, virucide) pour les deux administrations (DRDDI et DDFIP).

Le CHSCT a enfin validé les dépenses suivantes :

- l'achat de 10 luminaires de type « Lampe à poser » office » détection présence/luminosité » pour les sites de CERNAY, ENSISHEIM et SAINTE-MARIE-AUX-MINES (9 828 €). Cette dépense avait été validée sur le principe depuis la fin de l'année dernière en remplacement de la demande de la DDFIP qui souhaitait une installation pérenne dans des sites occupés en qualité de locataire et qui avaient vocation à disparaître avec la réforme NRP.

- l'achat de 10 luminaires LED pour un montant total de 706 euros pour les sites de COLMAR EHP, ROUFFACH CH, SAINT-AMARIN, CERNAY, ENSISHEIM et SAINTE-MARIE-AUX-MINES (706,54 €)

Ces validations ont été l'occasion pour les représentants FO de rappeler que c'était la dernière fois qu'ils acceptaient de voter pour des dépenses de luminaires sans que la direction ne soit en mesure de présenter l'inventaire du matériel existant et déployé sur le département, les visites de sites ayant permis de constater l'existence de nombreux luminaires inutilisés.

La réalisation/présentation de cet inventaire avait été approuvée en fin d'année dernière par l'administration mais à ce jour rien a été présenté.

Si nous sommes toujours favorables à améliorer les conditions de travail, il n'en demeure pas moins que c'est de l'argent public qui est dépensé et que c'est un comble qu'aucun stock ne soit suivi pour ce matériel.

Le CHSCT a rejeté les dépenses suivantes :

- spots à variateur (6 984 €). Cette dépense initialement présentée pour la partie non rénovée du RDC de Dollfus s'est discrètement transformée pour la partie en cours de rénovation... Les représentants CGT-FO-SOLIDAIRES-CFDT ont relevé qu'il paraissait peu probable qu'un espace en cours de rénovation n'ait pas déjà de points lumineux prévus dans le marché et ont fait savoir qu'ils n'étaient pas dupes et déploraient la tentative de la DDFIP d'obtenir une participation a posteriori d'une dépense déguisée. Nous avons exigé que cette situation ne se représente plus à l'avenir.

- la dépose de la moquette et la pose d'un sol (18 480 €). Initialement prévues pour le premier étage (PCE et Trésorerie Mulhouse Couronne), là encore il y a eu un petit changement subtil parce qu'à présent ça concerne la partie non rénovée du RDC... Là encore, le manque de transparence de la DDFIP a déplu aux représentants. Cependant, le budget disponible ne permettant plus la prise en charge de cette dépense, il n'y a pas eu plus d'échange sur ce point.

II) Point divers

Les organisations syndicales ont demandé à ce que soit abordé le problème des prestations de nettoyage. La direction a reconnu des difficultés récurrentes avec la société ONET, mais se heurte au fait que ce soit un marché national. Le CHSCT a acté une motion demandant à ce que le nettoyage ne soit plus un marché national mais que chaque DDFIP ait la main pour choisir le prestataire de nettoyage.

Concernant le port du masque, les directives seront diffusées par la direction dans les différents services le lundi 20 juillet 2020.

Le prochain CHSCT a été fixé au jeudi 17 septembre à 9 heures.